



Bruno Derbord

La ville veille aux grains

Avec l'hiver, la municipalité entre en période de veille du risque d'inondation. Information, sécurité et mobilisation sont ses maîtres-mots.

tulé plan communal de secours-inondation, qui est chaque année activé durant les mois critiques du printemps et de l'hiver. Ce plan répond à un dispositif de surveillance de la Sèvre, assuré par le service d'annonce de crue de la DDE et le centre départemental de météorologie de Niort-Souché.

Il appelle à la mobilisation des services municipaux dans des délais brefs. Sa mise en œuvre est déclenchée dès l'instant où l'avis (pré-alerte ou alerte) transmis à la mairie par le service interministériel de Défense et de Protection civile de la préfecture est réceptionné, dans le cadre du règlement départemental d'annonce de crue du Bassin de la Sèvre niortaise.

"Il ne faut plus que quelques heures seulement pour qu'une montée significative des eaux de la Sèvre à Saint-Maixent fasse sentir ses effets à Niort" indique-t-on dans le préambule du plan.

Les riverains de la Sèvre et du Lambon sont donc assurés, en cas

d'imminence de débordement, d'une intervention adaptée de la Ville en matière de sécurité des personnes et de sauvegarde des biens (aide aux particuliers, hébergement provisoire, aide au secteur économique local). L'avis de pré-alerte – donné lorsque la quantité de pluie tombée pendant 24h dépasse 20 mm et que le sol est saturé, ou que la cote relevée à l'échelle du pont de Saint-Maixent atteint ou dépasse 0,40 m – est distribué aux Niortais pour que les riverains concernés soient attentifs à toute évolution des niveaux des eaux. L'avis d'alerte est quant à lui donné lorsque la quantité de pluie tombée en 12h dépasse 30 mm à Saint-Maixent, ou que la cote relevée à l'échelle des Vieux Ponts à Niort atteint ou dépasse 12,10 m.

A défaut de pouvoir maîtriser le phénomène, *"on peut en réduire les effets par des aménagements"* indique Daniel Faure, technicien à la DSTCC. Le dernier en date consistait en la suppression d'un goulet d'étranglement situé au pied des Halles. *"Nous avons également travaillé durant*

deux ans à dégager la rivière et une étude d'aménagement de clapets est prévue pour 2003" ; sans compter la réparation d'ouvrages sur les moulins, l'installation de passes à poissons, et autres interventions destinées à protéger les habitations.

Le processus de prévention et de sécurité ne serait pas complet sans la mise en service de différents supports d'information : le serveur audiotel Météo France (bulletin inondation), accessible de jour comme de nuit au 0 892 68 02 79 ; la permanence téléphonique de la mairie ; les *Infos quartier* (avis de pré-alerte et alerte) ; les panneaux d'affichage municipal, la presse quotidienne régionale et les radios locales. Le portail de la Ville regroupera par ailleurs toutes les recommandations à observer avant, pendant et après les périodes de décrues, et renseignera les Niortais sur l'évolution de la situation. ■

Caroline Clément

Pour tout renseignement :
Tél. 05 49 78 79 80.

Adresse internet :
www.vivre-a-niort.com

Le Conseil municipal a lancé un appel d'offres pour aménager d'autres clapets sur la Sèvre.

Le souvenir de la crue de 1982 est gravé dans la mémoire collective des Niortais. La Sèvre, qui a connu 32 épisodes de débordement de 1955 à 1995, avait alors dépassé la cote de 2,05 mètres. Si le cas est historique, les crues n'en restent pas moins *"des phénomènes naturels et récurrents qu'on a du mal à maîtriser"* déclare Pascal Lacroix, technicien à la direction municipale de la Sécurité du travail et de la Coordination des concessionnaires (DSTCC). La municipalité agit depuis 1994 selon un dispositif d'assistance et d'information à la population, inti-

PRATIQUE

Déchetteries à la bonne heure

N'oubliez pas que l'accès aux deux déchetteries municipales – celle du Vallon d'Arty, rue de Sérigny à Sainte-Pezenne et celle de Souché, rue de Vaumorin – est gratuit pour les résidents de la Communauté d'agglomération de Niort. Elles sont ouvertes du

lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h et le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h. Seule celle du Vallon d'Arty est ouverte le dimanche, de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 18 h. Sachez que vous pouvez également obtenir gratuitement du compost à la

plateforme de compostage de la déchetterie du Vallon d'Arty du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 45 et le samedi de 9 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 18 h 30. Rens. pendant les heures de bureau au 0 800 33 54 68 (appel gratuit). ■